



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2010

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 13

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - UGE Brigitte - REMOND Xavier

Absents excusés : ECKART Jean-Luc - LOTH Joseph

1. **Le Procès-verbal** de la séance du 15 juillet 2010 a été adopté par l'ensemble des membres présents à ladite réunion.
2. Désignation de la **secrétaire de séance** : Mme Brigitte UGE  
A la demande du Maire, les Conseillers acceptent de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Travaux d'aménagement de la salle des fêtes : avenants aux marchés.

### **3. Travaux d'aménagement de la rue de la Victoire – espaces verts.**

Le Conseil Municipal,

- VU** les travaux d'aménagement de voirie de la rue de la Victoire et le marché correspondant avec l'entreprise TRABET à Haguenau ;  
**VU** la création des espaces verts, leur densité et les surfaces respectives ;  
**VU** l'aménagement paysager proposé par l'Atelier Paysager MARZOLFF à Gundershoffen et son offre pour les prestations intellectuelles ;  
**Considérant** qu'il y a lieu de réaliser les plantations pendant l'hiver prochain ;

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de confier une mission de conception, de consultation d'entreprises, de surveillance et de réception des travaux à l'Atelier Franck MARZOLFF à Gundershoffen pour un montant de **1.672 € HT**
- **APPROUVE** le montant estimatif des travaux paysagers à 7.000 € HT

*(adoptée à l'unanimité)*

#### 4. Travaux d'assainissement dans la Zone d'Activités.

Le Maire informe les élus, qu'afin de faciliter les branchements de certains terrains en pente de la Zone d'Activités « Les Saules », le SIVU de BRUMATH a autorisé un raccordement sur le collecteur intercommunal dans le bas des parcelles. Il s'agit d'un branchement unique pour les 3 lots avec un regard sur le chemin d'exploitation permettant ainsi d'éviter l'installation de pompes de refoulement.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de réaliser ce branchement unique pour les 3 lots Sud de la Zone d'Activités « Les Saules »
- **CONFIE** ces travaux au SDEA pour un montant de **1.030 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer la lettre de commande.

(adoptée à l'unanimité)

#### 5. Travaux de rénovation de la salle des fêtes : avenants aux marchés.

Par délibération du 21 juin dernier, le Conseil Municipal a confié les travaux de rénovation de la salle des fêtes aux entreprises et aux conditions suivantes pour un montant total de 101.175,41 € HT

➤ Plâtrerie, faux-plafond : Ets SEPPIC à Zutzendorf pour un montant de	29.227,61 € HT
➤ Menuiserie intérieure : Ets WEISS à Wingersheim pour un montant de	24.113,90 € HT
➤ Peinture : Ets KLEINMANN à Brumath pour un montant de	15.699,55 € HT
➤ Store : Ets OFB à Kilstett pour un montant de	4.560,00 € HT
➤ Electricité : Ets REMOND à Wingersheim pour un montant de	16.124,00 € HT
➤ Serrurerie-auvent : Ets ALUHOME à Wingersheim pour un montant de	11.450,35 € HT

En cours d'exécution du chantier, il a été décidé d'étendre certaines prestations dans les lots plâtrerie et peinture. Il s'en suit une modification du marché comme suit :

- Plâtrerie, faux-plafond : avenant de **2.671,50 € HT**
- Peinture : avenant de **3.464,12 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **APPROUVE** les avenants de travaux pour les lots plâtrerie et peinture
- **MODIFIE** les marchés comme suit :
  - Ets SEPPIC à Zutzendorf de 29.227,61 € HT à **31.899,11 € HT**
  - Ets KLEINMANN à Brumath de 15.699,55 € HT à **19.163,67 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer ces avenants aux marchés portant le **montant total des travaux** de 101.175,41 € HT à **107.308,03 € HT**

(adoptée à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le 28 septembre 2010  
et publication ou notification



Pour extrait conforme  
Le Maire

**Les délibérations du Conseil Municipal sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois à compter de leur publication ou notification**